

Le saviez-vous ?



Pour que le référendum prenne son envol !

Le gouvernement avait décidé de vendre les aéroports de Paris...mais la réforme constitutionnelle de 2008 a modifié l'article 11 de la Constitution en introduisant une nouvelle forme de référendum qui repose sur une initiative de 25% des parlementaires soutenue par 10% du corps électoral.

Pour mesurer ces 10% qui permettraient au référendum d'avoir lieu, un formulaire *ad-hoc* a été mis en ligne par le gouvernement ; peut-être l'avez-vous déjà signé ... si ce n'est pas le cas, il est temps de le faire. Il ne s'agit pas, pour l'instant, de donner votre avis sur cette vente mais juste de demander à être consulté). Munissez vous de votre carte d'électeur ou pièce d'identité, et suivez à la lettre les indications, car le site (<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>) est un peu capricieux ...

Vous trouverez sur notre site académique tous les éléments techniques pour vous aider à signer. Pensez à en parler autour de vous car la procédure de signature a pris beaucoup de retard et c'est d'ici mars 2020 que les 4 717 396 signatures doivent être atteintes ! ■

Odile Deverne